



**PALAIS**

**Objet de la consultation**

**TRAVAUX DE PLATRERIE DU PALAIS DE TOKYO**

**Accord-cadre mono-attributaire 02\_2017**

**ACTE D'ENGAGEMENT**



## PREAMBULE : DISPOSITIONS GENERALES

### **Pouvoir adjudicateur :**

Société par actions simplifiée unipersonnelle « Palais de Tokyo »  
13 avenue Président Wilson  
75116 Paris  
Tel : 01 47 23 39 95  
Fax : 01 47 20 15 31

### **Personnes habilitée à signer l'appel d'offres :**

Monsieur Jean de Loisy, Président de la SASU « Palais de Tokyo »

### **Procédure de passation de l'accord-cadre :**

Accord-cadre passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

L'acte d'engagement doit être complété, paraphé et signé par les entreprises candidates lors de la remise des offres. Le contrat est formé lors de l'acceptation de l'offre économiquement la plus avantageuse par décision du Palais de Tokyo.

Le présent accord-cadre est un accord-cadre de travaux mono-attributaire.

### **Objet :**

Le présent accord-cadre a pour objet des travaux de plâtrerie pour les expositions du Palais de Tokyo et dans le cadre d'aménagements divers du Palais de Tokyo.

Ces travaux concernent principalement :

- Des ouvrages de hauteur jusqu'à 7 mètres de type cimaises en plaques de plâtre (courbes ou droites) ;
- Des plafonds ;
- Des isolations acoustiques ;
- Des linteaux ;
- Des créations de niches dans des cloisons ou intégrations de portes ;
- La dépose d'ouvrages ;
- Et plus généralement tous travaux de plâtre dans le cadre des scénographies des expositions et dans le contexte d'aménagements divers du Palais de Tokyo.

La nature des travaux et les spécificités techniques sont indiquées dans le bordereau des prix unitaires (BPU) et dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).



## ARTICLE 1 : CONTRACTANT

### ***Cadre à remplir par le candidat ENTREPRISE UNIQUE***

Le contractant unique, soussigné, désigné dans l'accord-cadre sous le nom de « Titulaire »

Nom, Prénom :

Agissant au nom et pour le compte de la société :

En qualité de :

Adresse du siège social :

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de

Sous le numéro :

Immatriculation SIRET :

Numéro de TVA intra-communautaire :

Code NAF (anciennement code APE) :

Adresse électronique où les courriels pourront être valablement envoyés :

Téléphone :

Après avoir pris connaissance et accepté le présent document, le règlement de la consultation et les cahiers des clauses administratives et techniques particulières,

Déclare que les prestations de l'accord-cadre seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des dispositions du code du travail.

Déclare que la société pour laquelle j'interviens est titulaire d'une assurance couvrant les responsabilités qu'elle pourrait encourir dans l'accomplissement des tâches qui lui incombent au titre du présent contrat et que cette assurance est notamment conforme aux dispositions du Code des assurances.

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dont l'objet est défini ci-avant.

L'offre ainsi présentée me lie pour le délai de validité des offres indiqué au règlement de la consultation (RC).

### ***Cadres à remplir par les candidats GROUPEMENT D'ENTREPRISES***

Nous cotraitants soussignés, engageant les personnes physiques ou morales ci-après, groupées solidaires et désignées sous le nom « TITULAIRE ».

1<sup>er</sup> co-contractant et mandataire

Nom, Prénom :

Agissant au nom et pour le compte de la société :

En qualité de :

Adresse du siège social :

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de



Sous le numéro :  
 Immatriculation SIRET :  
 Numéro de TVA intra-communautaire :  
 Code NAF (anciennement code APE) :  
 Adresse électronique où les courriels pourront être valablement envoyés :  
 Téléphone :

2<sup>e</sup> co-contractant

Nom, Prénom :  
 Agissant au nom et pour le compte de la société :  
 En qualité de :  
 Adresse du siège social :  
 Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de  
 Sous le numéro :  
 Immatriculation SIRET :  
 Numéro de TVA intra-communautaire :  
 Code NAF (anciennement code APE) :  
 Adresse électronique où les courriels pourront être valablement envoyés :  
 Téléphone :

3<sup>e</sup> co-contractant

Nom, Prénom :  
 Agissant au nom et pour le compte de la société :  
 En qualité de :  
 Adresse du siège social :  
 Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de  
 Sous le numéro :  
 Immatriculation SIRET :  
 Numéro de TVA intra-communautaire :  
 Code NAF (anciennement code APE) :  
 Adresse électronique où les courriels pourront être valablement envoyés :  
 Téléphone :

Après avoir pris connaissance et accepté le présent document, le règlement de la consultation et les cahiers des clauses administratives et techniques particulières,

Déclarons sur l'honneur, que les prestations de l'accord-cadre seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143 et suivants, L.200-1 à L.236-13 et L.620-1 et suivants du code du travail.

Déclarons que les sociétés pour lesquelles nous intervenons sont titulaires d'une assurance couvrant les responsabilités qu'elles pourraient encourir dans l'accomplissement des tâches qui leur incombent au titre du présent contrat et que cette assurance est notamment conforme aux stipulations des articles L.241-1 et L.243-8 du Code des assurances.



Nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dont l'objet est défini ci avant.

L'offre ainsi présentée nous lie pour le délai de validité des offres indiqué au règlement de la consultation (RC).

**L'entreprise ..... est le mandataire des entrepreneurs du groupement solidaire et étant pour tout ce qui concerne l'exécution du présent accord-cadre, représentée par M .....**

## ARTICLE 2 : PRIX

Les prix du présent accord-cadre sont établis selon les prix du Bordereau des prix unitaires, inclus dans le Cadre financier et ses annexes complétés par le candidat, et pour les prestations non visées par ce Bordereau des prix unitaires, définis selon les modalités prévues dans le Cahier des clauses administratives particulières.

## ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHÉ

La durée du présent accord-cadre est de deux ans à compter de la date de notification de l'accord-cadre.

Cette durée correspond à la période pendant laquelle le Palais de Tokyo peut notifier des bons de commande au titulaire.

Le présent accord-cadre est reconductible deux fois pour une durée d'un an par décision expresse prise par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de reconduire ou non l'accord-cadre. Il notifie au titulaire la décision de reconduction ou de non reconduction trois mois avant la fin de la durée de l'accord-cadre.

## ARTICLE 8 – AVANCES

Une avance est accordée au titulaire du présent accord-cadre dans les conditions prévues à l'article 110 I du *Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics*, sauf renonciation expresse de sa part figurant ci-dessous :

L'(es) entreprise (s) déclare (nt) :

Renoncer à percevoir une avance

L'avance n'est due au titulaire de l'accord-cadre que sur la partie des prestations qui ne sont pas confiées à des sous-traitants et qui ne donnent pas lieu à paiement direct et uniquement pour chaque bon de commande dont le montant est supérieur à 50 000 € H.T. et dont la durée d'exécution est supérieure à deux mois.

Le montant de l'avance est fixé à 5 % du montant de chaque bon de commande dont le montant est supérieur à 50 000 € H.T. et dont la durée d'exécution est supérieure à deux mois.

L'avance n'est ni révisable, ni actualisable.

Le règlement de l'avance interviendra dans les 30 jours à compter, de la notification du bon de commande.

Une avance est accordée au sous-traitant dans les conditions fixées par le *Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics*, sauf renonciation expresse de sa part figurant dans l'acte spécial de sous-traitance et dans les conditions accordées au titulaire telles que décrites ci-dessus.



Dans le cas où le titulaire sous-traiterait une part de marché postérieurement à la notification de celui-ci, il doit rembourser la partie de l'avance correspondant au montant des prestations sous-traitées et donnant lieu à paiement direct, même dans le cas où le sous-traitant renonce à percevoir l'avance.

Le remboursement de l'avance tant par le titulaire que par ses éventuels sous-traitants s'effectuera conformément aux dispositions de l'article 111 du *Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics*.

## ARTICLE 4 : SOUS TRAITANCE - NANTISSEMENT ET CESSIION DE CREANCES

*RAYER LA MENTION INUTILE (OBLIGATOIRE)*

**4.1 Je n'envisage/nous n'envisageons pas de sous-traiter.**

**4.2 J'envisage/nous envisageons de sous-traiter :**

### 4.2.1 Montant sous-traité des sous-traitants désignés au marché

Le présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage/nous envisageons de faire exécuter par un (des) sous-traitant(s) payé(s) directement, le nom de ce(s) sous-traitant(s) et les conditions de paiement du (des) contrat(s) de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Le formulaire DC4 dûment complété constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage/nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Sous-traitants	Nature des prestations	Montant TTC en euros
Montant total TTC en euros		

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

.....euros T.T.C

### 4.2.2 Montant sous-traité envisagé en cours d'exécution du marché

Le pouvoir adjudicateur doit valider le choix des sous-traitants désignés en cours de marché et doit donner l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

## ARTICLE 5 : PAIEMENT

**5.1** Le Palais de Tokyo se libérera des sommes dues au titre du présent contrat en faisant porter les montants correspondants par virement au compte ci-après (joindre également un relevé d'identité bancaire) :



Compte ouvert au nom de :	
Banque :	
Agence :	
Code banque :	
Code guichet :	
N° du compte :	
Clé RIB :	

**FAIT EN UN SEUL ORIGINAL**

**A .....**

**LE .....**

<b>Contractant Ou 1er contractant mandataire</b>	<b>2e contractant</b>



**PARTIE RESERVEE AU PALAIS DE TOKYO****ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE**

L'engagement du Titulaire / groupement, est accepté par le pouvoir adjudicateur.

**FAIT EN UN SEUL ORIGINAL**

**A .....**,

**LE .....**

**LE TITULAIRE/LE GROUPEMENT**

**LE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR  
LE PRESIDENT DU PALAIS DE TOKYO**

**LA MISSION DE CONTROLE GENERAL**